

FORMALITES ESTA pour les séjours aux USA

Autorisation électronique de voyage obligatoire depuis le 12/01/2009

Les passagers doivent se connecter au site Internet sécurisé de l'ESTA :

<https://esta.cbp.dhs.gov/>

(NB : le site ESTA est actuellement disponible en 16 langues dont le français).

Les différentes étapes pour procéder à la demande:

1. "**Remplir votre demande**" : Le passager doit répondre aux questions concernant :
 - son identité (date et jour de naissance, nationalité, pays de résidence, adresse e.mail)
 - son passeport (numéro de passeport, date d'expiration, pays de délivrance ...)
 - son voyage
 - son adresse aux Etats-Unis.
 - la sûreté.

NB : les enfants accompagnés ou non, et quel que soit leur âge, devront obtenir leur propre autorisation ESTA.

2. "**Soumettre votre demande**" : Cette étape permet de relire le formulaire et d'apporter des corrections éventuelles.

L'impression du formulaire est possible, à ce stade et recommandée. Le passager n'est, cependant, pas tenu de présenter le formulaire avant le départ.

3. "**Recevoir et consigner votre numéro de dossier**" : Numéro d'enregistrement de la demande. Ce numéro doit être noté, car il est nécessaire pour toute consultation ou mise à jour ultérieure sur le site. Une fois rempli et soumis pour accord en ligne, la réponse de l'ESTA est presque immédiate.

4. "**Recevoir la réponse à votre demande**" : Réponse à la demande.

Les différentes réponses sont :

=> autorisation accordée. Sur cet écran, s'affiche la date d'expiration de l'autorisation de voyage.

=> voyage non autorisé : le passager est alors dirigé vers le site www.travel.state.gov afin d'avoir accès aux informations concernant les demandes de visa.

=> en attente d'autorisation.

La réponse définitive est disponible dans un délai de 72 heures.

Pour consulter la réponse ultérieurement, le passager doit se reconnecter au site "ESTA", et cliquer sur l'onglet "*Mettre à jour ou vérifier l'avancement de votre dossier*".

Pour ce faire, le numéro de dossier, le numéro du passeport et la date de naissance sont nécessaires.

* Validité de l'ESTA

- **Durée de validité** : deux ans à compter de la date d'autorisation, ou jusqu'à la date d'expiration du passeport du passager si elle intervient avant la période de deux ans.

=> Une nouvelle autorisation de voyage doit être demandée, si :

- des modifications ont été apportées au passeport
- ou si le client a obtenu un nouveau passeport.

- Les demandes peuvent être effectuées à tout moment et ce, au minimum 72 heures avant le départ.

- L'ESTA est valable pour des entrées multiples aux Etats-Unis.

- A ce jour, la demande "ESTA" est gratuite.